

Paris, le 11 juillet 2008

Aux membres de la Commission Mixte Paritaire  
en charge de l'examen de la Loi de Modernisation de l'Economie

Madame, Monsieur le Député,  
Madame, Monsieur le Sénateur,

En notre qualité de représentants des principales fédérations de centres et associations de gestion agréés (représentant près de 800 000 petites entreprises adhérentes à des Organismes de Gestion Agréés - OGA), nous souhaitons vous sensibiliser sur l'article 5 bis A (nouveau) intégré dans le projet de la LME, suite à l'adoption par le Sénat, avec avis favorable du Gouvernement et de la Commission spéciale, de l'amendement 735 rectifié présenté par Monsieur Jean Arthuis et le groupe UC-UDF.

Nous le savons, certaines voix, pour des raisons diamétralement opposées d'ailleurs, s'élèvent aujourd'hui contre le maintien de cet article, et vous exhortent à le retirer lors de l'examen prochain par la Commission Mixte Paritaire.

**Pour notre part, nous considérons que cet amendement, même s'il conduit à introduire une certaine concurrence entre organismes de gestion agréés et experts comptables autorisés, constitue une solution acceptable au regard du maintien des activités, de la pérennité des organismes de gestion agréés et de la sauvegarde des emplois de nos salariés.**

Au moins deux raisons principales nous conduisent à adopter cette position :

- la majoration de 25% des revenus constitue l'élément fiscal majeur de l'incitation à l'adhésion à un OGA. Or ce nouvel article ne supprime pas cette majoration, mais va seulement en réduire l'impact auprès des entreprises qui n'ont pas souhaité adhérer à un OGA et qui désormais pourront faire appel aux services d'un expert-comptable ou d'une AGC pour éviter la majoration
- les conditions d'obtention, de contrôle et de maintien du visa de l'expert-comptable seront comparables à celles des OGA, ce qui est de nature à assurer une concurrence loyale entre les deux catégories d'acteurs pour le même type de services

Cette nouvelle situation semble satisfaire le Gouvernement, ainsi que les parlementaires et les chambres consulaires qui militent pour la modification de la législation sur la majoration de 25 % des revenus.

Certes, d'autres solutions peuvent également être avancées et c'est ce que nous avons fait depuis plusieurs années lors de nos différents échanges avec la DGFIP et les différents cabinets ministériels concernés, mais certaines de ces solutions ont pu apparaître, soit coûteuses pour les finances publiques (crédit d'impôt, déduction forfaitaire supplémentaire... estimés entre 1.5 et 2 milliards d'euros) soit difficiles à mettre en œuvre juridiquement (obligation d'adhérer par exemple).

Ne pas maintenir l'article 5 bis A (nouveau) et décider du renvoi de cette question à l'examen du projet de loi de finances pour 2009, ne nous semble pas de nature à favoriser la mise en place d'une meilleure solution, compte tenu des positions diamétralement opposées, entre celle de la profession comptable qui réclame un visa sans conditions, et celle de certaines organisations d'OGA qui refusent qu'un visa soit accordé aux experts comptables.

Dans ces conditions, nous craignons que l'on risque d'aboutir purement et simplement à la suppression du système de majoration de 25 % des revenus et cela sans aucune mesure d'accompagnement, ce qui pour le coup, conduirait à la disparition quasi-immédiate des organismes de gestions agréés et de plusieurs milliers d'emplois.

**C'est pourquoi, nous estimons que le maintien de l'article 5 bis A nouveau est une nécessité pour assurer l'avenir de nos organisations qui s'adapteront toutefois à la nouvelle donne.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez juger utile, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Député, Madame, Monsieur le Sénateur, en l'expression de notre considération distinguée.

**Béchir CHEBBAH, président de l'UNASA (Union Nationale des Association Agréées)**

**Philippe CHEVAL, président de l'ANPRECEGA (Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion Agréés)**

**Laurent COURQUIN, Président de l'AIRCGA (Association Inter-Régionale des Centres de Gestion Agréés)**

**Jacques DIEMER, Président de l'UFCA (Union Francilienne des Centres de gestion et Associations Agréés)**

**Philippe PAILLET, Président de la FCGA (Fédération des Centres de Gestion Agréés)**